

Catalogue

Formation des Élus

Des formations pratiques pour vous accompagner dans l'exercice quotidien de votre mandat

Septembre - Décembre 2026



L'offre de formation de l'AMF63

Pour faciliter l'exercice de leur mandat, les élus locaux bénéficient de la possibilité de suivre des formations délivrées par des organismes agréés par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et susceptibles de relever de deux grands dispositifs :

- **les formations financées par le budget de la collectivité territoriale** ou de l'établissement public de coopération intercommunale de l'élu.
- **les formations financées par le droit individuel à la formation des élus (DIFE)**, alimenté par une cotisation obligatoire prélevée sur les indemnités des élus locaux et relevant d'une démarche personnelle de l'élu.

L'AMF63 dispose d'un agrément ministériel pour la formation des élus locaux depuis 2019 (renouvellement accordé en 2021 et 2025). Elle accompagne les élus avec un catalogue de formations proposées sur des thématiques diversifiées, en cohérence avec les enjeux du territoire, et enrichies en cours d'année afin de tenir compte des évolutions législatives et réglementaires. Afin de mener à bien sa mission en matière de formation des élus locaux, l'AMF63 s'appuie sur un réseau de formateurs choisis pour leur expertise et leurs qualités pédagogiques.

L'AMF63 propose également des formations « sur mesure », organisées à la demande des communes et des EPCI, directement au sein des conseils municipaux ou communautaires. Ces formations peuvent être adaptées aux besoins spécifiques des élus et aux problématiques propres au territoire concerné.

Deux financements possibles

Par la Collectivité

- Budget frais pédagogiques allant de 2% à 20% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus.

Formations concernées

- En lien avec le mandat

Dépense obligatoire si :

- Cohérente avec la délibération des orientations en matière de formation
- Organisme de formation agréé par la formation des élus

Frais concernés

- Pédagogiques
- Déplacement, restauration et hébergement

Modalités d'inscription

- S'inscrire à la formation souhaitée via le formulaire

TARIF

Adhérent = 250 € la journée
= 150 € la demi-journée

Non Adhérent = 300 € la journée
= 200 € la demi-journée

Forfait Repas = 22 € - Montant pouvant varier en fonction du lieu de restauration -

Par le DIFE (Droit individuel à la formation)

- **400 €** par an / élu si non consommé une année, cumul possible à hauteur maximum de **800 €**
- Recharge des droits à la date anniversaire de l'élection de l'élu

Formations concernées

- En lien avec le mandat
- Réinsertion professionnelle

Frais concernés

- Pédagogiques
- Déplacement, restauration et hébergement

Modalités d'inscription

1. Se connecter à "**Mon Compte élu**" moncompteformation.gouv.fr via votre compte France Connect+ (Identité Numérique La Poste)
2. S'inscrire à la formation souhaitée

IMPORTANT

Tous les élus percevant ou non une indemnité de fonction ont un DIFE et dès la première année de mandat.

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation du participant à la formation, l'AMF63 se réserve le droit de facturer des frais d'annulation calculés comme suit

Annulation comprise entre 15 jours et 7 jours avant le début de la formation : aucun frais d'annulation.

Annulation < 7 jours avant le début de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 30% du prix de la formation sauf motif de force majeure justifiée auprès de l'AMF63.

Annulation ou absence injustifiée : L'AMF63 facturera 100% du prix de la formation.

Vous avez mobilisé votre DIFE mais vous devez annuler votre participation ? Vous devez vous rendre sur votre compte Elu pour annuler votre dossier.

La non-présentation du stagiaire à la date de début de la formation est considérée comme une annulation et entraîne également des frais d'annulation équivalents à 100% du montant de la formation.

Les Formations 2026 programmées

- **La prise de parole en public - Niveau 1** - 17 septembre 2026
- **Initiation au budget** - 29 septembre 2026
- **La prise de parole en public - Niveau 2** - 05 octobre 2026
- **La spécialisation du budget** - 08 octobre 2026
- **Emprunter pour financer ses investissements** - 15 octobre 2026
- **Analyse financière et pilotage des budgets locaux** - 10 novembre 2026
- **Renégocier la dette communale** - 03 décembre 2026
- **Animer efficacement une réunion** - 07 décembre 2026

Les Formations 2026 dates à venir

- **Prise en main du mandat**
- **Les relations juridiques, financières et fiscales entre les communes et les EPCI**
- **Les fondamentaux de l'urbanisme**
- **Les fondamentaux de la commande publique**
- **Les fondamentaux de l'intercommunalité**

LA PRISE DE PAROLE EN PUBLIC - NIV.1

(Apporter un discours que vous avez fait ou que vous aurez à faire)



Jeudi 17
septembre



9h à 17h00



250 €



CDG63



10 Elus max.

OBJECTIFS :

- Communiquer efficacement avec un message construit et adapté à la cible
- S'exprimer avec charisme et conviction
- Gérer son stress lors d'une prise de parole en public
- Affirmer sa posture d' élu

AU PROGRAMME :

- 1 Prise de contact**
 - Tour de table
 - Présentation croisée
- 2 Mise en mouvement**
 - Le Travail en binôme sous forme de jeu
- 3 Qu'est-ce que le stress ?**
 - Comment gérer son stress et ses émotions ?
 - Définition du stress, son fonctionnement
 - Les émotions
 - Exercice de préparation avant discours (outils de sophrologie), respiration
- 4 Le regard, la gestuelle, la voix**
 - Les pouvoirs du regard
 - Adopter la bonne posture
 - Faire vivre sa voix
- 5 Le Texte : quelle méthode ?**

INTERVENANT – Olivier GIRARD

Formateur et comédien

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Formulaire d'évaluation de la formation
- Feuille de présence signée par les stagiaires

ORGANISATION

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée
- Mises en situation, exercices en groupe
- Groupe de 10 personnes maximum

VENEZ VOUS INSCRIRE A NOTRE FORMATION !

INSCRIPTION



S'inscrire via le formulaire
financement par la commune

Ou



S'inscrire via votre DIF élu
financement par la CDC

INITIATION AU BUDGET



Mardi 29
septembre



9h à 16h30



250 €



CÉBAZAT



15 Elus max.

OBJECTIFS :

- Se familiariser avec le budget communal et son environnement
- Découvrir la nomenclature budgétaire et comptable
- Appréhender les principes et les procédures du budget communal

AU PROGRAMME :

1 Les fondamentaux du budget en M57

- Outil pour la définition de l'action publique
- Les documents budgétaires
- Le rythme budgétaire
- Les comptes
- Les deux sections
- Les principes budgétaires
- La journée complémentaire et les restes à réaliser

2 La préparation du budget

- La présentation par nature et par fonction
- Les étapes de l'élaboration budgétaire
- La capacité d'autofinancement
- Equilibrer un budget
- Le vote du budget

3 L'exécution budgétaire

- La séparation des fonctions d'ordonnateur et comptable
- L'arrêt des comptes
- Le Compte Financier Unique
- Le Résultat et son affectation
- Les ratios financiers

INTERVENANT - **Benoît ROGER**

Formateur spécialiste des collectivités locales

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Formulaire d'évaluation de la formation
- Feuille de présence signée par les stagiaires

ORGANISATION

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée
- Documents supports de formation projetés, étude de cas concret et exposés théoriques
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation

VENEZ VOUS INSCRIRE A NOTRE FORMATION !

INSCRIPTION



S'inscrire via le formulaire
financement par la commune

Ou



S'inscrire via votre DIF élu
financement par la CDC

LA PRISE DE PAROLE EN PUBLIC - NIV.2

(Apporter un discours que vous avez fait ou que vous aurez à faire)



Lundi 05 octobre



9h à 17h00



250 €



CDG63



10 Elus max.

OBJECTIFS :

- Être capable de gérer efficacement toute situation de prise de parole
- Être capable de gérer de la préparation à l'intervention elle-même
- Affirmer sa posture d' élu

AU PROGRAMME :

- 1 Comment structurer son discours en réunion ?**
 - L'introduction
 - Le développement
 - La conclusion
- 2 Comment enrichir son discours ?**
 - Utilisation des symboles
 - Utilisation des verbes d'action
 - Analogie
- 3 S'exercer : mise en situation**
 - Mise en situation d'une réunion débat

INTERVENANT – **Olivier GIRARD**

Formateur et comédien

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Formulaire d'évaluation de la formation
- Feuille de présence signée par les stagiaires

ORGANISATION

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée
- Mises en situation, exercices en groupe
- Groupe de 10 personnes maximum

VENEZ VOUS INSCRIRE A NOTRE FORMATION !

INSCRIPTION



S'inscrire via le formulaire
financement par la commune

Ou



S'inscrire via votre DIF élu
financement par la CDC

LA SPÉCIALISATION DU BUDGET



Jeudi 08 octobre



9h à 16h30



250 €



CÉBAZAT



15 Elus max.

OBJECTIFS :

- Conforter ses connaissances budgétaires et comptables
- Appréhender dans le détail un certain nombre de procédures budgétaires
- Comprendre les différents leviers d'optimisation des ressources des communes

AU PROGRAMME :

- 1 **Rappel des fondamentaux**
- 2 **La maquette budgétaire et l'élaboration du budget**
- 3 **La valeur locative et l'effort fiscal**
- 4 **Les amortissements, les provisions, le rattachement des charges et des produits à l'exercice**
- 5 **Les restes à réaliser, l'endettement, la capacité d'autofinancement**
- 6 **Le Compte Financier Unique, le résultat et son affectation**
- 7 **La communication budgétaire**
- 8 **Comment mesurer la santé financière de sa commune ?**

INTERVENANT - **Benoît ROGER**

Formateur spécialiste des collectivités locales

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Formulaire d'évaluation de la formation
- Feuille de présence signée par les stagiaires

ORGANISATION

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée.
- Documents supports de formation projetés, étude de cas concret et exposés théoriques
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation

VENEZ VOUS INSCRIRE A NOTRE FORMATION !

INSCRIPTION



S'inscrire via le formulaire
financement par la commune

Ou



S'inscrire via votre DIF élu
financement par la CDC

EMPRUNTER POUR FINANCER SES INVESTISSEMENTS



Jeudi 15 octobre



9h à 16h30



250 €



CDG63



15 Elus max.

OBJECTIFS :

- Mieux appréhender les aspects juridiques et budgétaires de l'endettement
- Mieux appréhender la notion de risque de taux
- La nécessité de prendre connaissance des caractéristiques actuelles de sa dette
- Comment conduire sa consultation bancaire et analyser les propositions

AU PROGRAMME :

- 1 Connaître les aspects juridiques et budgétaires de l'endettement**
 - Préviation des emprunts au budget
 - Les reports d'emprunts
 - Les contrats (contrôle de légalité)
 - Les délibérations et décisions
- 2 Planifier son besoin d'emprunt en fonction**
 - du suivi de la trésorerie (fréquence de perception de certaines recettes et décaissement de certaines dépenses)
 - de son niveau de résultat global actuel et à atteindre (fonds de roulement)
 - Préparer son cahier des charges pour la consultation
 - Analyser les propositions bancaires
 - Signer le contrat et mobiliser les fonds
- 3 La relation avec les banques**
 - Expliquer les projets, le « scoring »
 - Comprendre la formation des taux d'intérêt et les différents choix qui en résultent
 - Prendre en compte le profil de l'endettement actuel de la collectivité

INTERVENANT – Frédéric MICARD

Formateur spécialiste des finances locales

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Formulaire d'évaluation de la formation
- Feuille de présence signée par les stagiaires

ORGANISATION

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée
- Documents supports de formation projetés, étude de cas concret et exposés théoriques
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation

VENEZ VOUS INSCRIRE A NOTRE FORMATION !

INSCRIPTION



S'inscrire via le formulaire
financement par la commune

Ou



S'inscrire via votre DIF élu
financement par la CDC

ANALYSE FINANCIÈRE ET PILOTAGE DES BUDGETS LOCAUX



Mardi 10
novembre



9h à 16h30



250 €



CDG63



15 Elus max.

OBJECTIFS :

- Se familiariser avec les grands principes de l'analyse financière
- Appréhender la notion d'autofinancement et déterminer la capacité de désendettement
- Pouvoir conduire une analyse rétrospective simple
- Retenir les principaux ratios à suivre pour le pilotage de sa collectivité

AU PROGRAMME :

- 1 Connaître les « bons outils » à utiliser pour conduire son analyse financière**
 - Quels documents budgétaires étudier
 - Quels périmètres budgétaires retenir
 - Quels retraitements comptables à effectuer
- 2**
 - Faire émerger les principales composantes de la section de fonctionnement du budget
 - Déterminer les différents niveaux d'autofinancement et examiner certains « biais » liés à cet agrégat
 - Examiner le mode de financement des investissements et évaluer un niveau de fonds de roulement suffisant en lien avec la trésorerie disponible
 - Déterminer la capacité de désendettement de la collectivité
 - Construire un cadre pour une analyse financière rétrospective simplifiée
 - Déterminer les ratios financiers à suivre au cours du mandat
 - Rechercher des éléments de comparaison pour son suivi financier

INTERVENANT – Frédéric MICARD

Formateur spécialiste des finances locales

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Formulaire d'évaluation de la formation
- Feuille de présence signée par les stagiaires

ORGANISATION

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée
- Documents supports de formation projetés, étude de cas concret et exposés théoriques
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation

VENEZ VOUS INSCRIRE A NOTRE FORMATION !

INSCRIPTION



S'inscrire via le formulaire
financement par la commune

Ou



S'inscrire via votre DIF élu
financement par la CDC

RENÉGOCIER LA DETTE COMMUNALE



Jeudi 03
décembre



9h à 16h30



250 €



CDG63



15 Elus max.

OBJECTIFS :

- Examiner les différentes possibilités d'un réaménagement de dette
- Prendre en compte les aspects juridiques et budgétaires de ces opérations de gestion de dette
- Mieux cibler les contrats pouvant être renégociés
- Appréhender les différents gains réels d'un réaménagement

AU PROGRAMME :

- 1 Les différentes stratégies possibles à examiner avant d'engager une opération de renégociation**
 - Allongement de la dette
 - Modification de la structure de la dette
 - Éventualité du remboursement anticipé « sec »
 - La recherche du réel gain financier
- 2 Les aspects budgétaires et juridiques en lien avec la renégociation**
 - Délibération annuelle donnant délégation
 - Décision municipale
 - Crédits budgétaires à prévoir
- 3 La relation avec les banques**
 - Repérer les contrats pouvant être plus aisément renégociés
 - Comprendre la différence importante entre gain budgétaire et gain financier
 - Assurer une relation claire avec les banques concernées
 - Les différents choix possibles pour le traitement de l'indemnité de remboursement anticipé

INTERVENANT – Frédéric MICARD

Formateur spécialiste des finances locales

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Formulaire d'évaluation de la formation
- Feuille de présence signée par les stagiaires

ORGANISATION

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée
- Documents supports de formation projetés, étude de cas concret et exposés théoriques
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation

VENEZ VOUS INSCRIRE A NOTRE FORMATION !

INSCRIPTION



S'inscrire via le formulaire
financement par la commune

Ou



S'inscrire via votre DIF élu
financement par la CDC

ANIMER EFFICACEMENT UNE RÉUNION



Lundi 07
décembre



9h à 16h30



250 €



CDG63



15 Elus max.

OBJECTIFS :

- Structurer vos réunions de façon claire et organisée
- Favoriser la participation et maîtriser les interactions
- Conclure avec des décisions concrètes et un plan d'action suivi

AU PROGRAMME :

1 Préparer

- Objectif clair et ordre du jour
- Anticipation des points sensibles
Exercice : construire un ordre du jour

2 Faire participer

- Styles et rôles en réunion
- Écoute active et reformulation
Exercice : rôle, reformulation, temps de parole

3 Animer

- Posture et présence en communication
- Gestion des tensions et recentrage
Mises en situation

4 Conclure

- Synthèse et décisions
- Plan d'action et suivi
Exercice : mémo plan d'action

INTERVENANT – Sophie DE PUYBAUDET

Formatrice spécialiste des collectivités locales

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Formulaire d'évaluation de la formation
- Feuille de présence signée par les stagiaires

ORGANISATION

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée.
- Documents supports de formation projetés, étude de cas concret et exposés théoriques
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation

VENEZ VOUS INSCRIRE A NOTRE FORMATION !

INSCRIPTION



S'inscrire via le formulaire
financement par la commune

Ou



S'inscrire via votre DIF élu
financement par la CDC

PRISE EN MAIN DU MANDAT



à définir



9h à 16h30



250 €



à définir



15 Elus max.

OBJECTIFS :

- Fonctionnement des collectivités territoriales et des syndicats
- Répartition des compétences entre l'État et les collectivités locales
- Statut, droits et devoir de l' élu
- Relations entre les élus et les services
- Documents et procédures (délibération, arrêtés, convocations et PV)

AU PROGRAMME :

- 1 Fonctionnement des collectivités territoriales et des syndicats**
 - Comprendre l'organisation territoriale française
 - Situer la commune dans son écosystème institutionnel
 - Les tables de transposition
 - Les enjeux de la qualité comptable
- 2 Répartition des compétences entre l'État et les collectivités**
 - Compétences de l'État versus compétences locales
 - Compétences obligatoires, optionnelles, transférées
 - Cas particuliers : urbanisme, écoles, voirie, action sociale
- 3 Statut, droits et devoirs de l' élu**
 - Rappel de la loi du statut de l' élu local du 22/12/2025
 - Droits : formation, information, protection fonctionnelle
 - Devoirs : assiduité, neutralité, prévention des conflits d'intérêts
 - Responsabilités civile, pénale, administrative
- 4 Relation inter-services, documents officiels et procédures**
 - Relations entre les élus et les services (comprendre le rôle respectif des élus et des agents, le rôle du maire, des adjoints, du DGS/secrétaire de mairie, positionnement de l' élu)
 - Documents et procédures administratives (délibérations, arrêtés du maire, convocation, ordre du jour, quorum, procès-verbaux et compte-rendu, publicité et contrôle de légalité)

INTERVENANT – à définir

Formateur

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Formulaire d'évaluation de la formation
- Feuille de présence signée par les stagiaires

ORGANISATION

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée.
- Documents supports de formation projetés, étude de cas concret et exposés théoriques
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation

VENEZ VOUS INSCRIRE A NOTRE FORMATION !

INSCRIPTION



S'inscrire via le formulaire
financement par la commune

Ou



S'inscrire via votre DIF élu
financement par la CDC

FONDAMENTAUX DE L'URBANISME



à définir



9h à 16h30



250 €



à définir



15 Elus max.

OBJECTIFS :

- Maîtriser les modalités de conception et mise en œuvre des projets urbains : comprendre les principes, l'évolution et les perspectives du droit de l'urbanisme, ainsi que son articulation avec le principe de la hiérarchie des normes
- Explorer le socle législatif et réglementaire, incluant le schéma régional et de cohérence territoriale
- Tester ses connaissances avec des exercices interactifs
- Examiner le contentieux en urbanisme
- Découvrir les outils et financements disponibles pour l'aménagement urbain

AU PROGRAMME :

Définition, évolution et perspectives

- Le droit de l'urbanisme et le principe fondamental de la hiérarchie des normes
- Étude du socle législatif et réglementaire
- Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
- Le schéma de cohérence territoriale
- Le Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
- La carte communale et le règlement national d'urbanisme.

INTERVENANT – à définir

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Formulaire d'évaluation de la formation
- Feuille de présence signée par les stagiaires

ORGANISATION

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée.
- Documents supports de formation projetés, étude de cas concret et exposés théoriques
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation

VENEZ VOUS INSCRIRE A NOTRE FORMATION !

INSCRIPTION



S'inscrire via le formulaire
financement par la commune

Ou



S'inscrire via votre DIF élu
financement par la CDC

FONDAMENTAUX DE LA COMMANDE PUBLIQUE



A définir



9h à 16h30



250 €



A définir



15 Elus max.

OBJECTIFS :

- Connaître les dispositions régissant les marchés publics de la définition du besoin jusqu'à l'exécution
- Comprendre les procédures à suivre pour sécuriser la passation d'un marché public

AU PROGRAMME :

1 Terminologie et définition des marchés publics

- Différence entre seuils
- Procédure de passation
- Support de publicité
- Techniques d'achat

2 Les étapes de la vie d'un marché

- De la définition du besoin au choix de la procédure de passation
- De la technique d'achat à la fin du contrat
Mise en pratique par des mini situations/ateliers

3 Les risques pénaux

- Identification des risques juridiques potentiels liés à la commande publique

INTERVENANT – à définir

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Formulaire d'évaluation de la formation
- Feuille de présence signée par les stagiaires

ORGANISATION

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée.
- Documents supports de formation projetés, étude de cas concret et exposés théoriques
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation

VENEZ VOUS INSCRIRE A NOTRE FORMATION !

INSCRIPTION



S'inscrire via le formulaire
financement par la commune

Ou



S'inscrire via votre DIF élu
financement par la CDC

FONDAMENTAUX DE L'INTERCOMMUNALITÉ



à définir



9h à 16h30



250 €



à définir



15 Elus max.

OBJECTIFS :

- Comprendre le rôle et le fonctionnement institutionnel d'une intercommunalité : composition, compétence, gouvernance ...

AU PROGRAMME :

- 1 L'environnement territorial de l'intercommunalité**
 - Les différentes catégories d'EPCI et leurs compétences
 - EPCI à fiscalité propre
 - EPCI sans fiscalité propre
 - Le régime fiscal de l'intercommunalité
- 2 Les instances de gouvernance interne**
 - Le conseil communautaire
 - Le bureau
 - La conférence des maires
- 3 Le pacte de gouvernance**
 - Enjeux et mise en œuvre entre l'échelon communautaire et les communes membres.
- 4 Les compétences de l'intercommunalité**
 - Compétences obligatoires, facultatives et exclusives ou partagées

INTERVENANT – à définir

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Formulaire d'évaluation de la formation
- Feuille de présence signée par les stagiaires

ORGANISATION

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée.
- Documents supports de formation projetés, étude de cas concret et exposés théoriques
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation

VENEZ VOUS INSCRIRE A NOTRE FORMATION !

INSCRIPTION



S'inscrire via le formulaire
financement par la commune

Ou



S'inscrire via votre DIF élu
financement par la CDC